

LE PÔLE FUNÉRAIRE MUNICIPAL D'AVIGNON

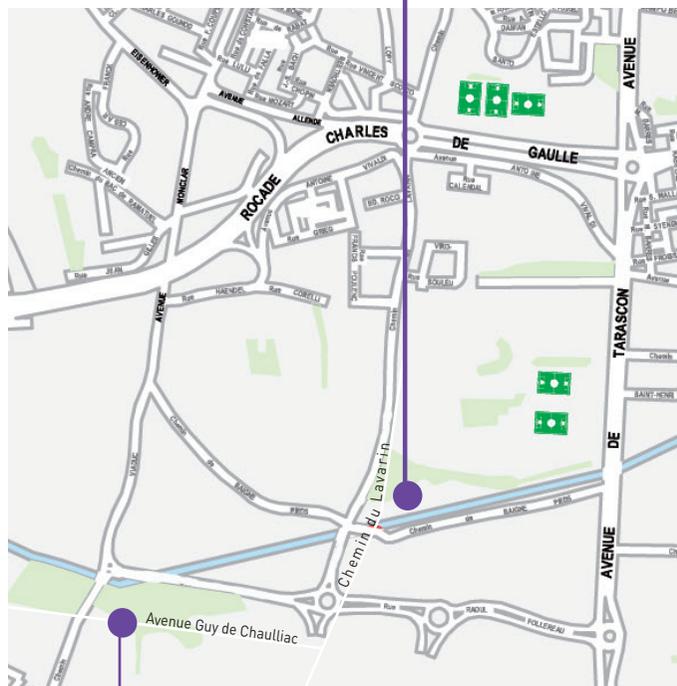


LE CRÉMATORIUM

1483 chemin du Lavarin
Lundi au vendredi : 8h à 18h
Un samedi sur deux
le matin : 8h à 12h
T. 04 32 44 80 76
Fax : 04 32 44 80 77
crematorium@mairie-avignon.com

JARDIN DU SOUVENIR

1483 chemin
du Lavarin
Lundi au vendredi :
8h à 18h
Le samedi matin :
8h à 12h



LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

200 avenue Guy de Chauillac
T : 04 90 27 92 44
Fax : 04 90 88 59 54
Lundi au samedi :
8h à 12h / 14h à 18h
Dimanche et jours fériés :
9h à 12h / 14h15 à 18h
chambrefuneraire@mairie-avignon.com

LE PÔLE FUNÉRAIRE MUNICIPAL D'AVIGNON



**RESPECT,
ÉCOUTE,
SAVOIR-FAIRE**

ACCOMPAGNER FAMILLES ET PROCHES

Le *Pôle funéraire d'Avignon* comprend deux bâtiments modernes, la Chambre funéraire et le Crématorium.

Situés dans un endroit calme et arboré, ces édifices sobres et fonctionnels, sont dotés de parkings pour accueillir les familles en toute quiétude et faciliter le bon déroulement des cérémonies. Un effort tout particulier est porté pour l'accueil et le recueillement des personnes endeuillées.

Dans chacune des structures, une même volonté garantit la liberté et le respect des pratiques et des rites funéraires quelles que soient les convictions philosophiques, laïques ou religieuses. Un personnel disponible et qualifié assure une permanence et une assistance discrètes.



Salle de cérémonie

LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

Trois salons de présentation permettent aux familles de réunir leur proches et de se recueillir dans l'intimité.

Une salle omni culte de 70 places assises offre aux familles la possibilité de célébrer des cérémonies civiles ou religieuses.

Un laboratoire d'hygiène mortuaire permet la pratique des soins de conservation ainsi que les toilettes cultuelles.



Salon d'attente

LE CRÉMATORIUM

Une vaste salle de cérémonie peut accueillir jusqu'à 230 personnes, dont 124 places assises. Elle est spécialement équipée d'un matériel pour diffuser musiques, photos ou vidéos à la mémoire du défunt à la demande des familles.

Deux salons d'attente, permettent aux proches de se réunir et d'attendre la "remise des cendres" dans un cadre propice au recueillement et au partage, dans une discrétion absolue.



Salle de cérémonie

Pour les personnes qui en font la demande, il est possible d'assister, dans l'intimité, au départ du défunt.



Jardin du souvenir

Un vaste jardin arboré offre un espace de dispersion des cendres permettant le recueillement.

La loi du 12 décembre 2008 régit la dispersion des cendres ; le personnel est à la disposition des familles pour les informer de cette nouvelle réglementation.

